



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 72271

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les conséquences du vieillissement de la population sur les besoins de structures médicalisées pour accueillir les personnes âgées dépendantes. Il existe aujourd'hui de nombreux établissements de ce type, publics ou privés, à but non lucratif ou commerciaux, d'une capacité déjà insuffisante et dont certains, en raison de leur vétusté devront fermer, faute de pouvoir être modernisés. La création de nouvelles structures est donc indispensable. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer, par région, le nombre de places dans les structures existantes et le besoin de chaque région en places nouvelles dans les établissements publics, dans les établissements privés à but non lucratif, et dans les établissements à caractère commercial. Ensuite, elle lui demande quelle politique il entend mener pour favoriser la création de places nouvelles dans les trois catégories d'établissements, subventions de l'Etat aux établissements publics et aux associations, avantages fiscaux et investisseurs privés.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72271

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 425